

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 1126

présenté par

Mme Avia, Mme Moutchou, Mme Dubost, M. Person, M. Mendes, Mme Chalas, M. Raphan,  
Mme Khedher, Mme Zitouni, Mme Racon-Bouzon, Mme Janvier, Mme Lazaar et M. Laabid

**ARTICLE 24**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 2 :

« Art. 35 quinquies. – Sans préjudice du droit d'informer, est... (*le reste sans changement*) ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rappeler, si besoin en est, que si une meilleure protection des policiers est nécessaire, elle doit néanmoins s'appliquer dans le respect du droit fondamental à l'information.